

Eschdorf, le 27 juillet 2026

Syndicat de pêche d'Esch-sur-Sûre

CONVOCATION

En exécution de l'article 28.2) de la loi du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures, tous les propriétaires riverains du cours d'eau de la

Sûre - Lot n° 22

sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE

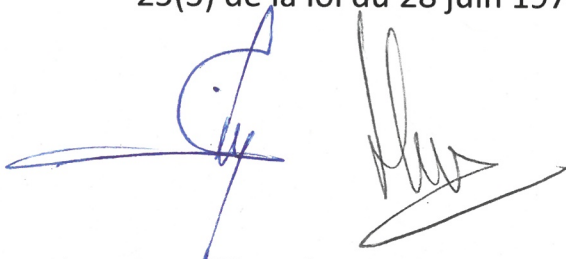
qui aura lieu le

10 août 2026, à 19.00 heures dans la salle polyvalente à Eschdorf

avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Election complémentaire d'un membre du collège des syndics, en remplacement de M. Feidt John, décédé
- 2) Election d'un président du collège des syndics

Nul ne peut représenter comme mandataire plus de trois propriétaires (art. 25(3) de la loi du 28 juin 1976).



Le collège des syndics,



Le secrétaire- trésorier,